



Publié le 31 Juillet 2025

ARRETE N° 2025/185
Portant interdiction de circulation à l'occasion d'une Brocante le 14 septembre 2025
Place Jean Jaurès

56 Rue Victor Hugo
BP 14

08500 REVIN Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles

Tél : 03 24 41 55 65 L 2212-1 et suivants,

Fax : 03 24 40 28 99 Vu les articles L411-1 à 411-5 du Code de la Route

Vu l'instruction interministérielle du 24 Novembre 1967 modifiée relative à la signalisation

Vu l'article L113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 2019/120 du 26 juillet 2019,

Vu l'article R610 du Code Pénal,

Vu la demande de Mr ALFREDO Valdemar président de l'association Franco Portugaise sis
26 Rue George Sand à 08500 REVIN en date du 29 juillet 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité
des participants à la Brocante durant la journée du 14 septembre 2025 Place Jean Jaurès,

ARRETE

ARTICLE 1° : La circulation des véhicules sera interdite à compter du Dimanche 14 septembre 2025
de 07 heures à 19 heures Place Jean Jaurès.

ARTICLE 2 : Les organisateurs devront fermer les accès donnant sur la rue Ferrer, rue cité paris Campagne
avec des véhicules afin de ne laisser passer que les piétons.

Les propriétaires des véhicules devront être joignable à tout moment.

La barrière donnant accès à la rue Eva Thomé devra être fermée et verrouillée.

Des barrières seront mis en place au niveau de de la partie haute de de la rue cité Paris campagne.

ARTICLE 3 : Une signalisation indiquant les sorties devra être apposée par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques ,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police
Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à REVIN, le 30 juillet 2025

Signé Le Maire

Daniel DURBECQ

